



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 059/2025  
SÉANCE N° 3 DU 16 JUIN 2025

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – BILAN DE LA MISE DISPOSITION DU PUBLIC – APPROBATION**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 juin 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### **Étaient présents**

Christian Lefort (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 19 h 34), Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 24), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 19 h 31), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 12), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 22), Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Sébastien Buron (à partir de 18 h 15), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 21), François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 24), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 15), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 19 h 43), Olivier Barré et Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 30).

#### **Étaient absents ou excusés**

Sébastien Destais, Anthony Roullier, Annette Chesnel.

#### **Étaient représentés**

Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Sébastien Buron, Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisgontier, Christine Droquet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Didier Pillon a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Mickaël Marquet a donné pouvoir à Vincent Paillard, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Marcel Blanchet a donné pouvoir à Bruno Fléchard (à partir de 19 h 43), Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anne-Marie Janvier (à partir de 19 h 30), Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault et Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

David Cardoso est représenté par Éric Lemoine (suppléant).

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 18 juin 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2025

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LAVAL AGGLOMÉRATION – BILAN DE LA MISE DISPOSITION DU PUBLIC – APPROBATION

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 et R153-1 et suivants,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 portant approbation du PLUi de Laval Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2025 portant prescription et définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération,

Vu la délibération du conseil municipal de Laval en date du 19 mai 2025 portant avis favorable sur le projet de modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération,

Vu le bilan de la mise à disposition du public,

Considérant que les modalités de la mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération ont bien été respectées,

Que le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération n'a pas fait l'objet de modification suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à la mise à disposition du public,

Que le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération peut être approuvé tel que présenté dans la notice annexée à la présente délibération,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le bilan de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération tel qu'il est annexé à la présente délibération.

#### Article 2

Au vu des pièces et du bilan de la mise la mise à disposition du public, le conseil communautaire approuve, par la présente délibération, la modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération telle que contenue dans le dossier joint à la présente délibération.

#### Article 3

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du code de l'urbanisme :

- affichage durant un mois au siège de Laval Agglomération et dans les mairies des 20 communes concernées.
- mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans un journal diffusé dans le Département de la Mayenne.

La délibération accompagnée du dossier d'approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLUi de Laval Agglomération sera transmise à Madame la Préfète de la Mayenne.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de Laval Agglomération, en mairie de Laval et à la Préfecture de la Mayenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

#### Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault